

## REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Danièle BROUIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). Thierry CORBERON (pouvoir F.TURCIN). Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). Xavier DUCHET (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

### TAUX DES 4 TAXES

Les taux des taxes restent inchangés pour le Foncier bâti : 15% et le Foncier non bâti : 25.59%.

Par contre, compte tenu du fait que la 3CVT applique la Taxe Professionnelle Unique, le taux de la Taxe d'habitation passe de 17.83% à 9.72% et la CFE est supprimée.

Le produit des 3 taxes serait de 272 110€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit prévisionnel devrait être de 239 325€ auquel s'ajoute la dotation de la 3CVT de 120 929€.

Les élus votent, à l'unanimité, le maintien des taux, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 9.72%
- ✓ Foncier bâti : 15%
- ✓ Foncier non bâti : 25.59%

Dotations – l'ensemble des dotations allouées cette année représente une légère baisse pour notre commune.

### QUESTIONS DIVERSES

**Bureau de vote** – il est rappelé la législation quant à la tenue des bureaux de vote.

**Syndicat du Serein** – le ru des Vaurelaines étant classé comme fossé et non comme ru, le syndicat n'est pas compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude sur notre commune. La compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dites GEMAPI devrait être intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Eclairage public** – lors de la dernière visite mensuelle, la société Eiffage nous a signalé que les luminaires de la rue du Docteur Hess étaient très vétustes, leur remplacement aurait un coût de 3 024€ (6 points lumineux). Un éclairage chemin de Beaune est également à remplacer (coût 593€).

**Chalet** – le WC a été vandalisé : siphon, poubelle et dévidoir à papier arrachés. Il sera désormais fermé et ouvert à l'occasion de manifestations.

**Commission communication** – le compte rendu de la réunion du 20 mars dernier est remis à chacun. Pour la cérémonie du 8 mai, un musicien de l'Original Big Band sera présent.

Séance levée à 19h 30mn.